



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

42. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2889 en date du 27 novembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau
pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport
déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 42 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 12 décembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2889

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Violaine Cousineau)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 27 novembre 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 33.95 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

